

RAPPORTANNUEL 2013-2014

Mot de la présidence et de la direction générale

Dans un contexte où le gouvernement annonce la fusion de commissions scolaires et où la gouvernance locale est menacée de disparition, les perspectives d'avenir sont préoccupantes. Le projet de fusion proposé ne semble pas avoir fait l'objet d'analyse quant aux coûts et économies qui pourraient être générés et plusieurs éléments restent à préciser. Sans compter que les impacts sur la réussite des élèves n'ont également pas été évalués, car le temps qui sera consacré à modifier les structures risque fort probablement de nous éloigner des réelles priorités.

Devant cette incertitude grandissante, nous avons le devoir d'agir afin de protéger nos acquis en matière d'efficacité et de réussite scolaire. Ces changements seront certainement accompagnés de nouvelles compressions budgétaires qui viendront inévitablement modifier l'organisation de nos services.

L'année 2013-2014 aura été la dernière année du conseil des commissaires sous la forme prévue à la Loi de l'instruction publique appliquée depuis 1998. En attente du report promis des élections, le conseil élu pour 4 ans en 2007 a finalement mis un terme à son mandat après 7 ans. Le ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport a, en 2010, imposés aux commissaires des buts et des cibles mesurables afin de favoriser la persévérance et la réussite éducative. Les préoccupations portaient alors davantage sur la réussite de nos élèves. Il est indéniable que nos résultats depuis les dernières années sont probants : le taux de décrochage scolaire est en réduction et on note une continuelle amélioration dans le taux de diplomation et de la qualification. Notre organisation est devenue très efficiente avec un coût de gestion de 4,5 % alors que le réseau des écoles privées est à 13 % et le milieu municipal à 14 %.

Le conseil nouvellement élu le 2 novembre aura plusieurs défis à relever au cours des prochaines années. Les modifications proposées et les contraintes budgétaires ne doivent pas avoir comme effet de pénaliser les élèves de notre région dans leur réussite scolaire. Nous devrons, par conséquent, nous assurer que la restructuration tienne compte de nos particularités. Nous ferons tous les efforts possibles pour garantir une représentativité, pour défendre adéquatement les besoins des communautés locales et pour maintenir des services de proximité. Nous nous ferons un devoir de rappeler au ministre Bolduc l'importance de maintenir des services de qualité, adaptés aux besoins de tous les élèves, afin d'assurer à tous une chance égale de participer pleinement à la société de demain.



Normand Bélanger, Président Marmer J Bélanger



Claudine Millaire, Directrice générale

Clark Mes

Agissons ensemble aujourd'hui pour faconner demain

Sommaire:

- > Mot de la présidence et de la direction générale, p. l
- > Contexte de réalisation, p. 2
- > Conseil des Commissaires, p. 3
- > Profil de la commission scolaire, p. 4
- > Plan stratégique 2010-2015, p. 5
- > Bilan des résultats, p. 6
- Quelques réalisations en lien avec le plan stratégique, p. 26
- Mise en œuvre et pilotage de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de Réussite, p. 27
- > États financiers, p. 27
- > Plainte d'intimidation et violence dans les Écoles, p. 29
- > Code de déantalogie, p. 29
- > Procédure d'examen des plaintes , p. 29
- > Rapport du protecteur de l'élève, p. 30
- Remerciements au Personnel, p. 30





CONTEXTE DE RÉALISATION

Depuis l'élaboration de notre plan stratégique et de la signature de la convention de partenariat (2010-2015) avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), nous devons œuvrer dans un climat politique néfaste qui se détériore.

Suite aux actions de l'organisation et du milieu, nous constatons une amélioration significative de nos résultats en matière de persévérance et réussite scolaires. La mobilisation de la famille, de l'école et de la communauté additionnée au déploiement de ressources et de mesures ciblées ont eu un impact important. Il nous faut maintenant passer de la mobilisation à l'engagement, mais il sera difficile d'inscrire ce mouvement dans la durée compte tenu du contexte de compressions budgétaires récurrentes et d'éventuels bouleversements appréhendés dans les structures.

Depuis quelques années, la recherche sur la réussite scolaire s'est intensifiée et nous permet de mieux cibler nos actions. Nos outils de monitorage sont plus performants et permettent de suivre nos résultats rapidement, parfois plus d'un an avant que les résultats officiels du MELS nous parviennent!

Assurer un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves demeure une priorité. Les nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique en matière de violence et d'intimidation, bien que justifiées, demeurent un défi. Dans le même ordre d'idée, nous constatons un alourdissement dans la reddition de comptes et dans les règles nous régissant. Les nouveaux projets de loi présentement à l'étude vont aussi dans ce sens.

En 2013-2014, le pourcentage des dépenses administratives pour la gestion des services corporatifs est de 4,5 %, ce qui représente 3,1 M\$ sur un budget total de 68,7 M\$. Des efforts importants ont été déployés ces dernières années pour assurer une gestion efficiente des ressources. Nous terminons l'année avec un déficit d'opération de 421 005 \$.

Depuis l'adoption du plan stratégique, le MELS nous a imposé des compressions budgétaires de 5 M\$ dont 1,8 M\$ ont été absorbées dans le cadre de nos opérations et 3,2 M\$ par la taxe scolaire.

La révision chaotique des règles de péréquation et de la taxe scolaire, les règles régissant l'utilisation des surplus ainsi que les nouvelles règles annoncées qui pourraient s'appliquer, remettent en cause les cibles établies dans notre convention de partenariat. Notons que cette dernière devait se réaliser sans ajout ou diminution des ressources financières allouées à la commission scolaire.



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de saisir les enjeux de l'éducation, d'en être les défenseurs et les promoteurs dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.



PIERRE CHARBONNEAU

Nominingue



7ice-présidente

LYSETTE GAGNON
Sainte-Anne-du-Lac,
Mont-Saint Michel, Lac-SaintPaul et Ferme-Neuve Est



MARYSE THAUVETTE Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain



MÉLANIE GRENIER Lac-du-Cerf, Kiamika et Lac-des-Écorces Est



NATHALIE DALLAIRE Chute-Saint-Philippe et Lac-des-Écorces Ouest



STÉPHANE GAUTHIER Mont-Laurier Sud-Est



GUYLAINE CHAYERMont-Laurier Nord-Est



GUY QUEVILLONMont-Laurier Centre



ROBIN PLOUFFE
Lièvre-Nord, Rapide, boul. Des
Ruisseaux et 5° Rang Nord



ALAIN DESJARDINS Val-Limoges, Saint-Jean-surle-Lac et 5e Rang Sud



JACQUELINE FAUCHER
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles,



Louise Bellefeuille Lac-Saguay, Sainte-Véronique et L'Ascension



SYLVIE LAVOIE
Ferme-Neuve Ouest



ALAIN DESJARDINS Ville de Rivière-Rouge Ouest



CLAUDE BARTOLINI

La Macaza et

Ville de Rivière-Rouge Est



CHANTAL COUTU
Commissaire parent
Primaire



KARINE CHALIFOUX Commissaire parent Secondaire

Comité exécutif

Président : Pierre Charbonneau Vice-président : Robin Plouffe

Membres: Maryse Thauvette, Alain Desjardins, Guy Quevillon,

Lysette Gagnon, Nathalie Dallaire

Commissaires parents : Chantal Coutu, Karine Chalifoux





Profil de la commission scolaire

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 15 658 km², soit 73 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 668 habitants. Elle emploie plus de 1000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (8, 9 ou 10). L'allocation de la Stratégie d'Intervention Agir Autrement (SIAA) du MELS est répartie de façon équitable à l'ensemble de ses écoles.

CLIENTÈLE SCOLAIRE

- 20 élèves au préscolaire (4 ans)
- 286 élèves au préscolaire (5 ans)
- 1714 élèves au primaire
- 1583 élèves au secondaire
- 595 ETP * sanctionnés en formation professionnelle
- 235 ETP * en éducation des adultes
 - * un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation

Mission

VEILLER à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;

FAIRE la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire :

JOUER un rôle majeur dans la vie politique, économique et socioculturelle de la région.

Vision

Une commission scolaire en synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes.

Cette réussite procure les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité et commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.

Valeurs

Nous **CROYONS** en la capacité de réussite de chacun, à l'équité et au respect.

Nous **VALORISONS** l'effort, la transparence, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

LES ÉTABLISSEMENTS

- 9 écoles primaires (21 bâtisses)
- 2 écoles secondaires (3 bâtisses)
- 1 centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
- 1 centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-école)

QUELQUES AUTRES SERVICES...

Services aux EHDAA et services éducatifs supplémentaires

Service du transport — 3367 élèves transportés par 83 autobus et 17 berlines

Service d'hébergement — 2 résidences

Service aux entreprises

École de conduite

15 services de garde en milieu scolaire



PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015



Objectifs

AUGMENTER la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, notamment celles des garçons.

AUGMENTER la compétence à lire et à écrire des élèves du primaire et du secondaire.

AUGMENTER la qualification avant l'âge de 20 ans des élèves en adaptation scolaire

AUGMENTER le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



Objectifs

RÉPONDRE au besoin de développement professionnel de tout le personnel.

SOUTENIR les directions d'établissement dans leur rôle de leader et de mobilisateur auprès de leur personnel.

SOUTENIR les écoles dans l'amélioration de leur lien avec les familles.

FAIRE CONNAÎTRE l'importance du rôle de parents dans la valorisation de l'éducation et des aspirations élevées des jeunes

MOBILISER la communauté, particulièrement le milieu municipal et celui de l'emploi, à la réalisation de projets soutenant la persévérance scolaire.



Objectifs

AMÉLIORER les pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement.

DOTER toutes les écoles d'un programme en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

AMÉLIORER la qualité du climat de sécurité dans certaines écoles.

AUGMENTER le nombre d'établissements dotés d'une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence qui inclut les victimes et les témoins.

PRIVILÉGIER les travaux visant la sécurité des lieux dans les plans d'amélioration des bâtisses.

DOTER toutes les écoles d'un programme de prévention en matière de dépendance à l'alcool et aux drogues.





BILAN DES RÉSULTATS

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE NOS ÉLÈVES

OBJECTIF 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de vingt ans, notamment celui des garçons

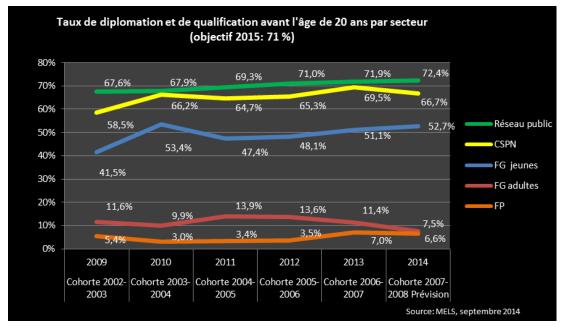
Définition : Le taux de diplomation et de qualification présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme après leur entrée au secondaire au secteur des jeunes, à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle. Pour calculer le taux de diplomation et de qualification, on suit durant sept années une cohorte d'élèves qui se sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au début de la période d'observation.

En 2013 (cohorte 2006-2007), le taux de diplomation et de qualification de la CSPN a augmenté de 4,2 %, pour se situer à 69,5 %. Il est inférieur de 2,4 % à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (71,9 %), ce qui représente une excellente performance du fait que la CSPN se retrouve 64^e au niveau de l'indice de milieu socio-économique (ISME).

Pour 2014 (cohorte 2007-2008), on estime le taux de diplomation à 66,7 %, une baisse de 2,8 % par rapport à 2013. Il s'agirait du 2^e meilleur taux de notre histoire.

L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Graphique 1*



^{*}L'astérisque est un indicateur qui est aussi utilisé dans la convention de partenariat avec le MELS.

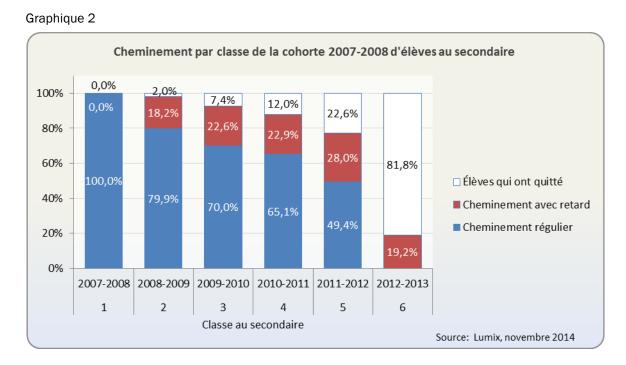


Entre 2013 (cohorte 2006-2007) et 2014 (cohorte 2007-2008), on constate une baisse de 3,9 % du taux de diplomation de la formation générale des adultes (FGA). L'amélioration de la persévérance scolaire en formation générale des jeunes (FGJ) affecte à la baisse la fréquentation et la diplomation en FGA. Pour la cohorte 2006-2007, les données internes (Lumix) nous indiquent que 29,8 % des élèves (133 élèves) avaient quitté avant une 5° année au secondaire, alors que pour la cohorte 2007-2008 le taux s'établissait à 22,6 % (92 élèves).

L'apport de diplomation et de qualification de la FGJ a été identifié comme une zone de vulnérabilité, étant plus faible que dans l'ensemble du Québec. Comme l'indique le graphique 1, on assiste à une hausse constante du taux de diplomation et de qualification de la FGJ depuis 2011, (47,4 % en 2011 à 52,7 % en 2014). Cette amélioration est d'autant plus significative puisque les données internes (Lumix) nous indiquent une baisse de 2,3 % des qualifications.

Le graphique 2 indique le cheminement de la cohorte 2007-2008. Par rapport à la cohorte de 2006-2007, on constate une augmentation de 6 % (22 % à 28 %) des élèves ayant un cheminement avec retard et qui ont poursuivi jusqu'à une 5e année au secondaire, soit en 2011-2012.

La mobilisation du personnel et l'implantation du programme « Branché », mis en place en 2010-2011, ont sûrement grandement contribué à l'amélioration de nos résultats en matière de persévérance et de diplomation ou qualification.



L'atteinte de notre objectif de diplomation de 71 % en 2015 (cohorte 2008-2009), attente jugée ambitieuse pour notre commission scolaire, sera difficile puisque notre taux de diplomation après 6 ans est estimé à 58,6 %. Par contre, les données internes (Lumix) nous indiquent que seulement 15,7 % des élèves (56) avaient quitté avant une 5e année au secondaire.



Source: MELS, juin 2014



Pour l'année 2016 (cohorte 2009-2010), le taux de diplomation après 5 ans, selon nos estimations, pourrait atteindre un record de 54,8 %. Toutefois, un taux impressionnant après 5 ans ne correspond pas toujours à un taux tout aussi impressionnant après 7 ans.

La situation des garçons préoccupait particulièrement la Commission scolaire. Comme on peut le constater dans le graphique 3, le taux de diplomation et de qualification des garçons est en constante augmentation depuis 2011, pour atteindre un taux de 66,5 % en 2013. Encore une fois, il s'agirait d'un taux record pour la CSPN et il est semblable à celui du réseau public.

Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans des garçons par secteur (objectif 2015: 65 %) 80% 67,4% 66,4% 70% 65,3% 63,1% 60,8% 61,1% 63,6% 60% 66.5% 59,1% 54,8% 54,7% 50% FP 49,8% Réseau public 44.4% 44,7% 43,4% 40% 40,4% CSPN 38,0% 30% 34,1% FG jeunes 20% FG adultes 15,7% 11,4% 14,1% 14,0% 6,8% 8,0% 10% 2.6% 6,8% 0% 3,1% 2011 2009 2010 2012 2013 2014 Cohorte Cohorte Cohorte Cohorte Cohorte Cohorte 2002-2003 2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 Prévision

Graphique 3

La prévision pour 2014 indique un taux de 59,1 %. C'est une baisse significative de 7,4 % par rapport à 2013. Malgré que les données de cette cohorte soient décevantes et qu'elles se combinent à une baisse de 2,6 % des qualifications (Lumix), les prévisions pour les deux cohortes suivantes sont encourageantes, car déjà après 5 ans, le taux de diplomation de la cohorte 2009-2010 est de 42,1 % (Lumix), le 2e meilleur taux de notre histoire. Pour ces raisons, nous sommes portés à croire que la cohorte 2006-2007 est une cohorte forte alors que celle de 2007-2008 en est une plus faible.

Au cours des dernières années, plusieurs moyens mis en place peuvent expliquer cette situation, somme toute très positive, notamment la mobilisation du personnel, des parents et de la communauté. En fait, toutes les actions des différents acteurs convergent à l'amélioration du taux de diplomation et de qualification.





Principaux moyens ciblés mis en place :

- Rapports de monitorage pour les conventions de gestion et la convention de partenariat (Lumix);
- Analyse des résultats de l'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle;
- Mise en place de mécanismes avec les différents responsables de la petite enfance pour assurer la transmission d'informations pour une meilleure préparation de la première entrée à l'école;
- Identification des élèves à risque dès le programme Passe-Partout;
- Arrimage des pratiques entre le préscolaire et le primaire;
- Développement d'outils pour sensibiliser les parents à l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- Expérimentation et mise à niveau des outils développés pour favoriser l'arrimage sur les contenus, les pratiques pédagogiques et éducatives entre le primaire et le secondaire, afin de favoriser une bonne préparation de l'entrée au secondaire; arrimage entre les enseignants de français du 3e cycle du primaire et ceux du 1er cycle du secondaire;
- Développement d'un modèle d'accompagnement des écoles dans la mise en place de la Stratégie d'intervention agir autrement (SIAA);
- Élaboration d'un référentiel en français pour le programme d'apprentissage individualisé (PAI) et le programme cheminement temporaire (CT);
- Redéfinition des mandats de l'agent SARCA et de la ressource pour les moins de 20 ans en FP;
- Mise en place d'un modèle d'intervention et d'un groupe d'actions mandaté pour relancer les élèves sans diplôme et décrocheurs (Mission réussite Antoine-Labelle);
- Mise sur pied d'un groupe de travail pour l'implantation d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER);
- Mise sur pied du comité « Transition » pour les différents passages.

Voies d'action qui seront mises de l'avant pour atteindre notre objectif :

- Implantation d'un CFER pour augmenter le taux de qualification et plus particulièrement celui des garçons;
- Implantation d'un groupe de maternelle 4 ans en milieu défavorisé;
- Restructuration de l'équipe préscolaire (Passe-Partout, maternelle 4 ans et maternelle 5 ans);
- Comité « Transition » : planification d'activités orientantes pour le passage primaire-secondaire;
- Répertoire des activités orientantes pour le 2e cycle du secondaire.

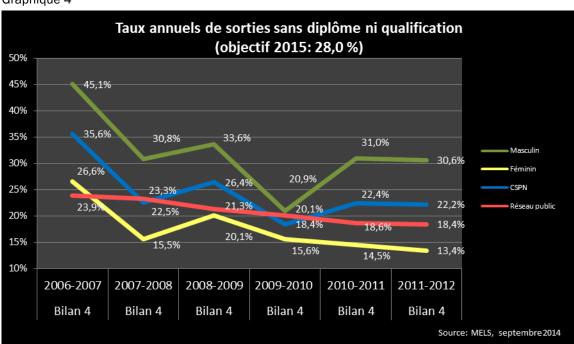
Mission réussite Antoine-Labelle est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans son entourage. Le fait de bien connaître nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.



OBJECTIF 2 : Diminuer, d'ici 2015, le taux de sorties sans diplôme ni qualification

Définition: Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme « décrochage scolaire », représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont pas inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Les dernières données officielles sur le décrochage scolaire nous indiquent un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 22,2 % (graphique 4). Ce taux est de 3,8 % supérieur à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Ouébec (18,4 %).



Graphique 4*

Le décrochage scolaire des garçons a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Les dernières données nous indiquent un taux de 30,6 % chez les garçons, une amélioration de 0,4 % par rapport à l'an dernier, mais encore très loin de la moyenne du réseau public qui se situe à 22,7 %.

Le taux de décrochage des filles est exceptionnel (13,4 %), alors que la moyenne du réseau public se situe à 14,3 %.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Monitorage de l'absentéisme;
- Accompagnement des directions des deux écoles secondaires pour la mise en place de la troisième année du programme *Branché* (adaptation locale de « Check & Connect ») et développement d'un outil de monitorage (Lumix) pour des facteurs de risque ciblés (absentéisme et réussite scolaire);
- Formation des directions, des professionnels et des intervenants du programme *Branché* sur la motivation des élèves (sentiment d'efficacité personnelle);
- Accompagnement des enseignants pour les choix de parcours du 2e cycle;





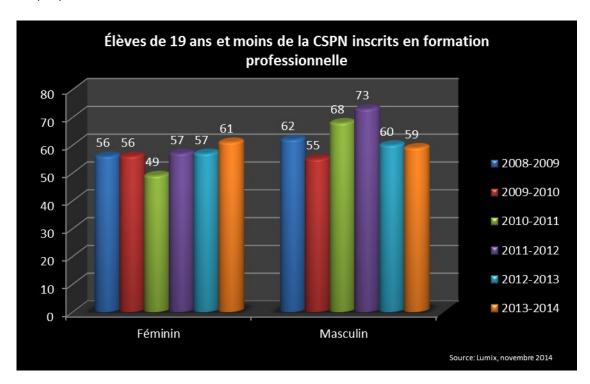
- Élaboration du guide « *Mon enfant son avenir* » (MESA) et distribution du guide MESA 1 aux parents du 3e cycle du primaire;
- Programme « Alternative Suspension » avec Zone-Emploi d'Antoine-Labelle.

Alternative Suspension est un programme mis à la disposition de l'École Polyvalente Saint-Joseph afin d'apporter un soutien aux élèves qui, pour diverses raisons, se retrouvent temporairement exclus de l'école qu'ils fréquentent. L'objectif est de réduire le nombre de suspensions répétitives en offrant au jeune l'opportunité de transformer son temps de suspension en une expérience positive qui favorise le développement personnel et l'autonomie, par l'insertion dans un milieu favorable à la valorisation personnelle, à l'acquisition d'aptitudes sociales et à la promotion du respect de soi-même et des autres.

L'apport de la formation professionnelle

Pour 2013 (cohorte 2006-2007), le secteur de la formation professionnelle contribue pour 7 % de la diplomation des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, alors que pour le réseau public ce taux n'est que de 2,1 %. Comme le démontre le graphique 5 où l'on retrouve le nombre d'inscriptions annuelles des élèves de moins de 19 ans depuis 2008-2009, l'effort du CFP de Mont-Laurier est remarquable.

Graphique 5



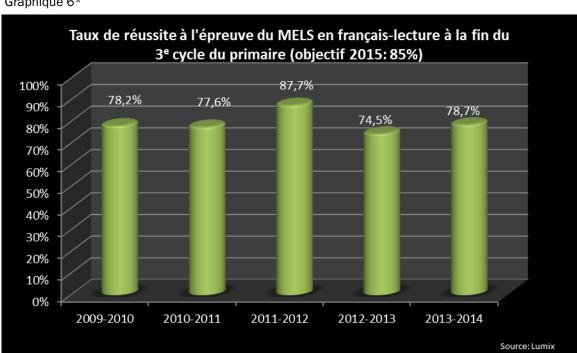


OBJECTIF 3 : Augmenter la compétence à lire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

La promotion d'un niveau à l'autre au primaire dépend en grande partie de la compétence de l'élève en lecture. Le graphique 6 nous indique que le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MELS, à la fin du 3e cycle du primaire, a légèrement augmenté (4,2 %) par rapport à l'année dernière.

Il existe des variations importantes du taux de réussite entre nos écoles (60 % à 86 %). Chez les garçons, les résultats moyens au cours des trois dernières années varient de 56 % à 83 % entre les écoles.

Même si certains facteurs locaux peuvent expliquer cette situation, ce constat nous incite à porter une attention particulière aux voies d'action à mettre en place.



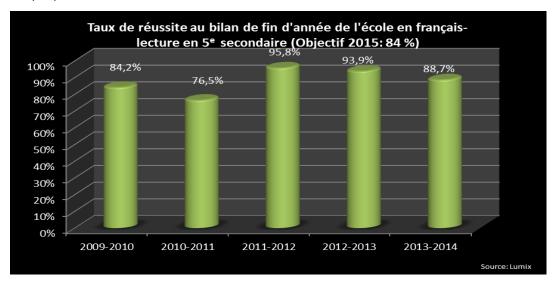
Graphique 6*

Les résultats au bilan de fin d'année des élèves de 5e secondaire en lecture se maintiennent élevés depuis 3 ans (graphique 7). En 2013-2014, l'écart du taux de réussite entre les garçons (85,5 %) et les filles (91,0 %) est demeuré similaire à l'année 2012-2013.





Graphique 7*



Principaux moyens ciblés mis en place en lecture :

- Développement d'un rapport résumé de monitorage en lecture et en écriture pour le secteur préscolaire;
- Utilisation des outils de monitorage en lecture et en écriture par les directions;
- Soutien aux écoles secondaires pour mettre à jour leur portrait de situation en français, dégager des orientations, évaluer les moyens mis en place et en identifier de nouveaux;
- Mise sur pied de communautés d'apprentissage en lecture au primaire et au secondaire.

Voies d'action qui seront mises de l'avant pour atteindre notre objectif :

- Mise sur pied d'une démarche d'intervention en lecture et en écriture au 3e cycle du primaire;
- Formation « Déclic » pour les enseignants de 2^e année du primaire;
- Plan d'action en lecture et en écriture pour l'ensemble de la Commission scolaire.

OBJECTIF 4 : Augmenter la compétence à écrire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

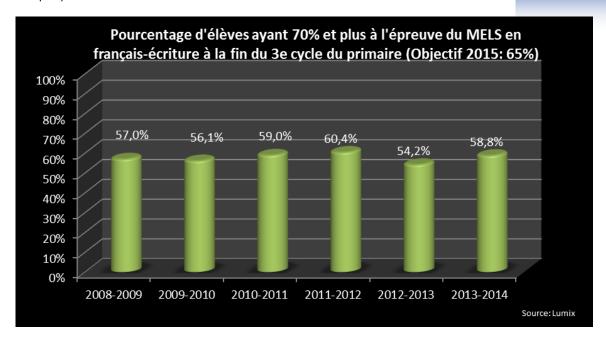
Le nombre élevé d'élèves en situation précaire (moins de 70 % à l'examen), à la fin du 3^e cycle du primaire, a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Le graphique 8 indique une amélioration de la situation de l'ordre de 4,6 % par rapport à l'année dernière.

Encore une fois, on constate qu'il existe des variations importantes entre nos écoles pour cet indicateur (30 % à 81 %). Au cours des quatre dernières années, un tiers des écoles ont réussi à maintenir une moyenne de plus de 65 %.

Malgré un taux de réussite moyen de 89 % au cours des trois dernières années, l'objectif de 65 % en 2015 sera très difficile à atteindre, voire impossible, puisque même avec un taux de réussite de 94 % à l'épreuve de 2010-2011, il n'y avait que 59 % des élèves qui avaient plus de 70 % à l'examen.

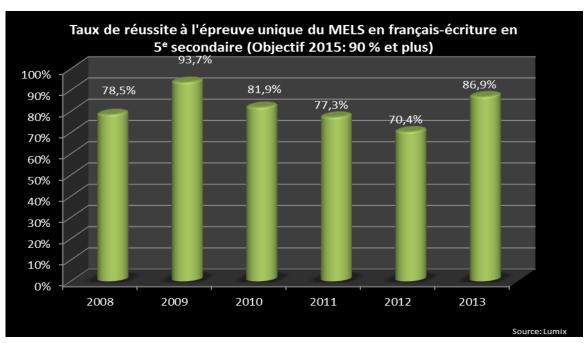


Graphique 8*



Le graphique 9 indique que le taux de réussite à l'épreuve unique du MELS en 5^e secondaire se rapproche grandement de l'objectif qui est fixé à 90 %. Il est supérieur à celui de réseau public de 11 %. Suite au constat des résultats de 2012 et dans un objectif d'amélioration, les actions ont été recentrées sur la réussite des élèves.

Graphique 9*







Ce résultat est d'autant plus formidable si l'on considère nos résultats au niveau du décrochage. Les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage sont plus nombreux, d'années en années, à se présenter à l'examen.

Principaux moyens ciblés mis en place en écriture :

- Mise en place d'une communauté de pratiques pour les enseignants du français au secondaire;
- Révision et mise en œuvre du plan d'action français.

Voies d'action qui seront mises de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Analyse approfondie des résultats des écoles moins performantes et proposition de recommandations pour améliorer les résultats;
- Analyse des erreurs aux épreuves de français-écriture en 4e et 6e année du primaire;
- Accompagnement d'enseignants sur la syntaxe au secondaire.

Les recherches démontrent l'importance d'agir dès la petite enfance pour favoriser la réussite scolaire. L'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle, produit par l'Institut de la statistique du Québec, nous indique que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 28,9 %, alors que ce taux s'établit à près de 26 % pour le Québec. Les données de cette enquête permettent d'orienter la planification de services destinés aux jeunes enfants et à leur famille ainsi que d'adapter les interventions selon le milieu.

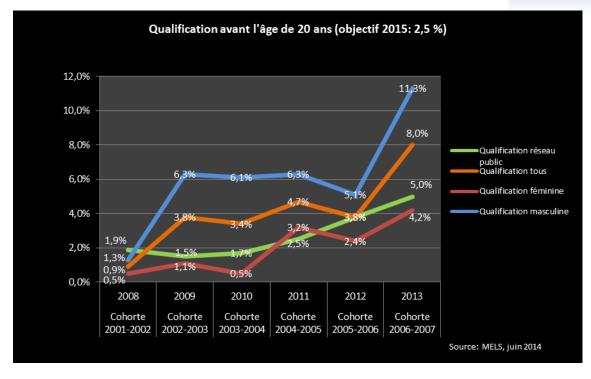
OBJECTIF 5 Augmenter le pourcentage d'élèves de moins de vingt ans qui obtiennent leur qualification au terme de leur parcours de formation d'ici 2015

Les qualifications: Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants: l'attestation de spécialité professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CEFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMSS).

Le taux de qualification des élèves de la CSPN (8,0 %) dépasse amplement celui de l'ensemble du réseau public (5,0 %). La qualification masculine (11,3 %) contribue largement à l'excellence de ces résultats. Le CFMSS contribue pour 70 % de la qualification.







Principaux moyens ciblés mis en place :

- Présentation et révision du référentiel en français pour les programmes PAI et CT;
- Développement d'un outil afin de connaître rapidement nos décrocheurs;
- Mise sur pied d'un groupe de travail pour l'implantation d'un CFER.

OBJECTIF 6 Augmenter le nombre annuel d'inscriptions chez les moins de vingt ans à la formation professionnelle

Les dernières données ne sont pas disponibles pour le Centre de formation professionnelle (CFP) de la commission scolaire. Nous savons cependant que pour notre Commission, 120 élèves ont été inscrits au Québec.

Le CFP de Mont-Laurier accueille des élèves de tout le Québec. Le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle de moins de vingt ans est en croissance de façon régulière et il a bondit à 156 inscriptions en 2011-2012 (graphique 11). L'objectif de 120 inscriptions pour 2015 est largement dépassé.

Cette croissance est due à l'augmentation des inscriptions des élèves provenant du secteur jeune de la Commission scolaire et s'expliquerait par :

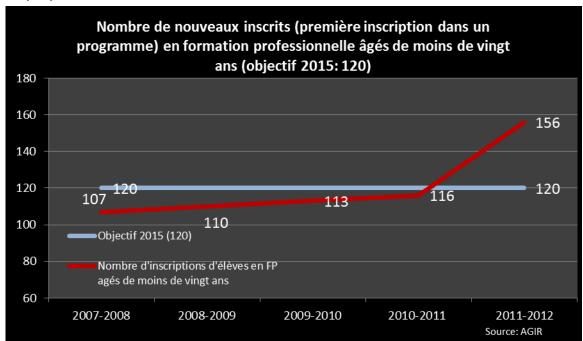
- l'approche orientante mise en place depuis quelques années et ses activités récurrentes telles que les « Journées des métiers » et les «Projets d'exploration professionnelle » (PEP) pour la clientèle du secondaire;
- un programme particulier destiné aux élèves de la Commission scolaire tel que voirie forestière.





L'approche orientante se définit comme « une démarche concertée d'une équipe-école et de ses partenaires favorisant la mise en place d'activités et de services éducatifs visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et son cheminement vocationnel ». MELS

Graphique 11*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation aux enseignants des élèves HDAA sur la poursuite des services en formation professionnelle;
- Ajout du programme en mécanique industrielle et en charpenterie-menuiserie;
- Projets d'exploration professionnelle pour la clientèle du secteur jeune;
- Élaboration d'un projet pilote de délocalisation des options;
- Développement de six (6) nouveaux programmes à la formation professionnelle :
 - AEP Éducatrice, éducateur en service de garde en milieu scolaire (10 diplômés);
 - ♦ ASP Secrétariat médical (21 diplômés);
 - ♦ AEP Assemblage de portes et fenêtres (17 diplômés);
 - ♦ DEP Charpenterie-menuiserie clientèle autochtone (22 diplômés);
 - DEP Voirie moins de 20 ans (décrocheurs) Saint-Jérôme (14 diplômés);
 - ♦ RAC Travail sylvicole (18 diplômés).



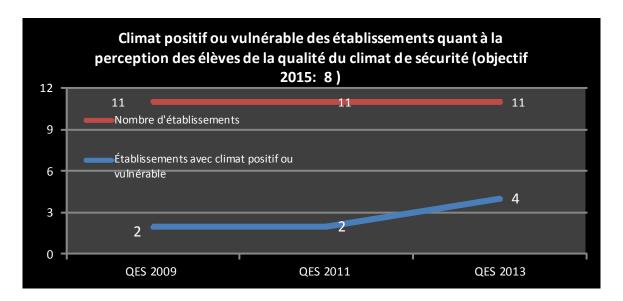
ORIENTATION 2 MAINTENIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES

OBJECTIF 7 Soutenir les écoles dans l'amélioration de la qualité de leur climat de sécurité

En 2013, le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) a été distribué aux élèves de 4e, 5e et 6e année du primaire et aux élèves du secondaire. Le nombre d'établissements ayant un climat positif et vulnérable a doublé entre 2011 et 2013 pour ainsi passer de 2 à 4 écoles. De plus, il faut noter que nos écoles secondaires (École Polyvalente Saint-Joseph et École du Méandre) sont dans cette catégorie et que 3 écoles primaires ont presque atteint l'objectif.

Définition : Pour le classement des écoles, une école est dite en zone positive si le pourcentage d'élèves ayant une perception négative est inférieur à 15 %; si la proportion se situe entre 15 % et 25 %, celle-ci est considérée comme se retrouvant dans une zone de vulnérabilité. Finalement, lorsque plus de 25 % d'entre eux ont une perception négative, l'école est dite en zone problématique.

Graphique 12*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation continue des surveillants du primaire, par des agentes en réadaptation, pour les interventions non violentes en situation de crise;
- Élaboration du cadre de référence sur les interventions non violentes en situation de crise;
- Participation aux rencontres du comité local *Québec en forme* et à la mise en œuvre du plan d'action annuel afin d'offrir dans les écoles, ou à l'extérieur, des activités sur les saines habitudes de vie;
- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement.



Agissons ensemble aujourd'hui pour façonner demain

Principaux moyens ciblés mis en place :

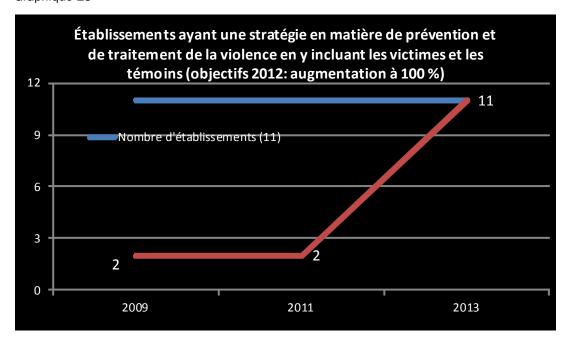
- Analyse de la situation des écoles au regard des actes d'intimidation et de violence;
- Formation des TES sur l'intimidation et la violence et pour l'utilisation du logiciel de plaintes;
- Formation sur l'outil de communication du profil et du parcours de l'élève (OCPPÉ);
- Mise à jour du portrait de situation par Québec en forme.

OBJECTIF 8 Augmenter le taux d'établissements ayant élaboré une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence en y incluant les victimes et les témoins

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, tous les établissements de la Commission scolaire disposent d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan prévoit notamment des mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Ces plans précisent les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté, les mesures de soutien ou d'encadrement offertes, les sanctions disciplinaires applicables, le suivi qui doit être donné à toute plainte ou signalement.





Principaux moyens ciblés mis en place :

- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement;
- Évaluation et actualisation annuelle du plan de lutte dans chaque établissement.

Selon les études, **les pratiques qui semblent contribuer le plus à hausser les résultats sco- laires des élèves s**ont celles qui assurent un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



OBJECTIF 9 Tenir compte dans les plans d'amélioration des écoles et des centres du bien-être et de la sécurité des élèves et du personnel

Pour 2015, nous désirons une évaluation positive de 80 % des écoles et des centres de leur infrastructure en regard de la sécurité.

Principaux moyens ciblés mis en place :

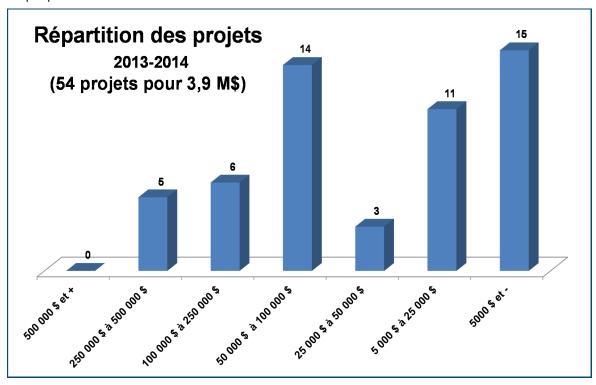
- 54 projets pour des investissements de 3,9 M\$ en travaux de construction :

6 projets - plafond-éclairage : 930 000 \$
6 projets - stationnement : 820 000 \$
3 projets - portes et fenêtres : 560 000 \$
5 projets - revêtement plancher : 430 000 \$

1 projet - toiture: 390 000 \$

4 projets - rénovation secrétariat : 375 000 \$ 1 projet - réaménagement CFER : 130 000 \$ 28 projets - autres natures : 265 000 \$

Graphique 14



OBJECTIF 10 S'assurer que les écoles mettent en œuvre la politique relative aux saines habitudes de vie

D'ici 2015, nous visons à ce que toutes les écoles aient des projets actifs en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

Voie d'action mise de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Production d'une grille de suivi sur les projets mis en place en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie et aux dépendances.





OBJECTIF 11 S'assurer que les écoles appliquent un programme de prévention en matière de dépendance

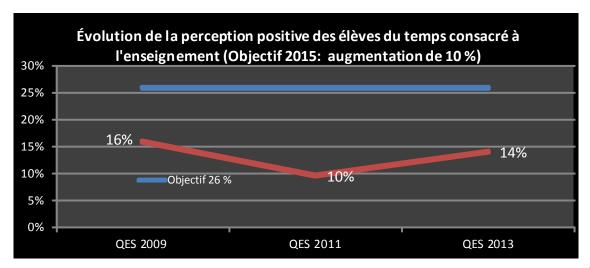
D'ici 2015, toutes les écoles auront un programme de prévention en matière de dépendance.

OBJECTIF 12 Soutenir les écoles dans l'amélioration des pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement

Le QES nous permet de suivre la perception des élèves sur le temps consacré à l'enseignement (graphique 15). La perception des élèves s'est améliorée entre 2011 et 2013, mais demeure en deçà de l'objectif fixé à 26 %.

Quatre affirmations sont soumises aux élèves pour évaluer leurs perceptions : 1. Les enseignants doivent souvent arrêter leurs cours et demander aux élèves de se taire. 2. Les élèves dérangent quand les enseignants parlent. 3. Il y a toujours une perte de temps en classe au début des cours. 4. Dans les cours, on perd beaucoup de temps à cause d'élèves qui dérangent la classe (niaisent, parlent fort, jouent).

Graphique 15



Princimoyens ciblés mis en place :

paux

- Expérimentation d'un modèle sur les pratiques efficaces de gestion de classe;
- Élaboration d'une formation et développement de différents outils pour améliorer l'attention et la concentration en classe;
- Projet d'école en association avec une conseillère pédagogique et les intervenants du centre de réadaptation Le Bouclier.

Voie d'action mise de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Accompagnement des écoles secondaires sur le concept de la motivation.

Les études démontrent que les pratiques de la direction qui contribuent le plus à réduire le taux d'échec sont celles qui mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques et sur le suivi des résultats des élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).





ORIENTATION 3 MOBILISER TOUS LES ACTEURS À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Une croyance commune de l'importance de l'éducation pour l'intégration du jeune à la société du savoir et de son impact sur le développement économique, social et culturel de notre région est un enjeu majeur pour la réussite de nos élèves.

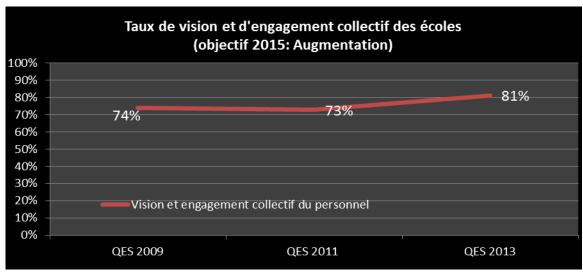
La Commission scolaire vise, en plus de la mobilisation du personnel, celle des parents et de toute la communauté. La recherche confirme qu'en milieu défavorisé la collaboration des parents et des employeurs améliore la situation de la réussite.

Les excellents résultats actuels ne sont pas étrangers à cette mobilisation.

LE PERSONNEL

D'ici 2015, nous visons à ce que la majorité du personnel évalue positivement leur plan de formation continue et nous souhaitons une augmentation du taux de vision et d'engagement collectif en comparaison avec les résultats de 2009.

Le QES nous permet de suivre le taux de vision et d'engagement collectif des écoles qui est une de nos zones de performance (graphique 16). Les résultats sont en augmentation.



Graphique 16

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Programme de mentorat élargi au nouveau personnel en adaptation scolaire (TES) et des services de garde;
- Élaboration d'un guide d'accueil pour l'ensemble du nouveau personnel;
- Élaboration d'un programme d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant, de soutien et professionnel;
- Élaboration d'un modèle de plan d'intégration pour le mentorat des nouveaux cadres;
- Rencontre d'accueil des nouveaux personnels organisée par le service des ressources humaines afin de présenter le fonctionnement de la Commission scolaire ainsi que sa mission, sa vision et ses valeurs.





LES PARENTS

Au cours de la durée du plan stratégique, nous désirons augmenter le nombre d'écoles qui réalisent des projets favorisant le rapprochement avec les familles. La collaboration et la communication avec les parents étant essentielles à la réussite des élèves.

Avec nos partenaires, nous désirons organiser au moins une activité ou un projet à chacune des années du Plan stratégique.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Animation du nouveau matériel « Faire la différence » pour le rapprochement école-famille;
- En partenariat avec le Comité de parents, distribution à tous les élèves du primaire du « Guide des parents pour mieux suivre mon enfant à l'école » produit par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- Production d'un outil pour favoriser la lecture auprès des enfants de 0 à 5 ans « La lecture... un univers à découvrir » et présentation aux parents lors des cliniques de vaccination du CSSSAL;
- Distribution du guide « Mon enfant, son avenir » aux parents du 3e cycle du primaire;
- Distribution aux parents des élèves du 2e cycle du secondaire du guide « Mon enfant, son avenir, volume 2 » (MESA 2).

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir du soutien aux directions d'écoles afin d'animer « Faire la différence » auprès des équipes-écoles.

Le guide « *Mon enfant, son avenir 2* » (MESA 2), produit par l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) origine d'une initiative de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Ce guide explique la démarche d'orientation scolaire et professionnelle en permettant aux parents de comprendre et de participer à la démarche d'orientation de son enfant.

LA COMMUNAUTÉ

La mobilisation de la communauté est un facteur favorisant la persévérance et la réussite scolaires et pour cette mission collective, nous souhaitons des actions concertées et de nouvelles initiatives dans chacun des milieux.

Pour informer et sensibiliser le milieu à l'importance de l'éducation et de la formation pour l'amélioration des conditions de vie du futur travailleur et du développement des collectivités, la Commission scolaire souhaite l'organisation d'au moins une initiative par année.

La mobilisation de la communauté est exceptionnelle! Derrière cette mobilisation se cache un engagement personnel profond à l'effet que des activités concertées peuvent faire une différence dans leur milieu. De nombreuses activités se réalisent, tant au niveau local que régional, et elles méritent toutes d'être soulignées. Nous vous invitons à consulter les rapports annuels de nos établissements pour en partager quelques-unes.



Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance** (CAP) est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaître l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone-Emploi d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.

Génération C4 est un programme de conscientisation en matière de conciliation études, travail, famille et vie, piloté par le PREL. Conçu pour les employeurs des Laurentides, ce programme de certification outille les employeurs qui embauchent les étudiants en leur donnant des moyens concrets pour faciliter le maintien en emploi et la réussite scolaire de leurs étudiants-employés. Nous invitons les employeurs à y participer.

Zone-Emploi d'Antoine-Labelle a comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Parmi les activités structurantes de ce partenaire notons leur implication dans les projets de Mission réussite d'Antoine-Labelle et la mise en place du programme Alternative suspension.

Extrait du document présenté au Groupe d'experts chargé d'étudier le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires.

Le graphique de la page suivante représente l'écart entre le rang de l'indice de défavorisation et celui de la diplomation pour les 72 commissions scolaires du Québec pour la cohorte 2003.

Par exemple, la Commission scolaire des Découvreurs a l'indice le plus bas au Québec (la moins défavorisée) et elle se retrouve la 1^{re} au Québec pour la diplomation et la qualification, donc un écart de 0.

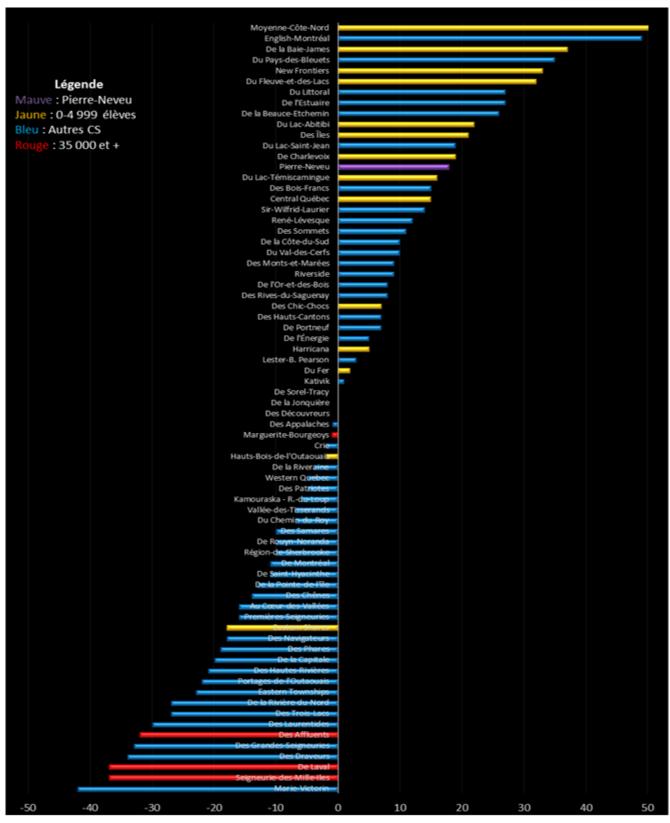
Par contre, 3 des 4 commissions scolaires de plus de 35 000 élèves sont parmi celles qui ont le plus grand écart entre les deux indices. Malgré un indice de défavorisation peu élevé, elles ne réussissent pas à diplômer selon ce que l'on pourrait s'attendre en regard de leur rang de défavorisation.

On constate que 13 des 15 commissions scolaires de moins de 5 000 élèves ont un rang supérieur à leur rang de défavorisation. On remarque aussi que cet effet « communauté » se retrouve aussi chez les commissions scolaires anglophones.

Il est plus facile de mobiliser les parents, la communauté et les organismes dans les petites commissions scolaires et ainsi créer un dynamisme qui favorise la réussite des élèves, comme le démontre la Commission scolaire Pierre-Neveu. Les sommes dévolues pour les milieux défavorisés (SIAA) semblent donner d'excellents résultats.



Graphique 17—Écart entre le rang de diplomation et le rang de l'indice de défavorisation





Principaux moyens ciblés mis en place :

- Mobilisation de la communauté (Gala DJ persévérance, marche de la persévérance, projet « *Boîte aux lettres* », activités du C.A.P. etc.);
- Programme « Alternative à la suspension » avec Zone-Emploi Antoine-Labelle et le Forum jeunesse des Laurentides;
- Introduction du programme « Génération C⁴ » pour les employeurs de la région;
- Participation à des conseils d'administration d'organismes de la région (CLD, TACAL, Voyons loin, Avenir d'enfant, Québec en forme, etc.);
- Mise en place d'un programme d'éveil à la lecture en concertation avec les organismes du milieu;
- Étude pour l'implantation d'un transport bidirectionnel en partenariat avec la Table interordres des Laurentides et Autobus Gallant afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- En partenariat avec Zone-Emploi et le Centre local d'emploi, organisation d'un colloque sur l'adéquation-formation emploi afin de mettre à jour les connaissances des intervenants en employabilité sur les besoins actuels et futurs du marché de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Hébergement d'organismes dans les bâtiments de la commission scolaire (11) et ententes de partenariat avec les municipalités et organismes pour le partage d'équipements et de ressources (5).

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de nos objectifs :

- Soutenir la création et le maintien d'activités favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

QUELQUES RÉALISATIONS EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE

- Présentation d'un mémoire sur la situation de la commission scolaire au Groupe d'experts chargé d'étudier le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires;
- Élaboration d'un projet pour l'implantation d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), afin de favoriser la qualification des élèves de la formation générale des jeunes;
- Remise des guides d'accompagnement « Mon enfant, son avenir : MESA 2 » aux parents d'élèves du 2e cycle du secondaire, lors de la remise du bulletin, afin de soutenir leur enfant dans sa démarche de choix de carrière;
- En partenariat avec Antoine-Labelle en forme et en santé et Kino-Québec, la formation « Ma cour, un monde de plaisirs » a été animée auprès des employés œuvrant dans les cours d'école;
- Organisation d'activités dans certaines écoles dans le cadre de la semaine thématique pour contrer l'intimidation et la violence à l'école;
- Étude d'évaluation des besoins, en partenariat avec la Table interordres des Laurentides et Autobus Gallant, pour la mise en place d'un service de transport bidirectionnel afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- Participation des écoles primaires au Grand défi Pierre Lavoie « Aiguise ta matière grise » et « Lève-toi et bouge »;
- Ouverture d'une friperie aux écoles du Christ-Roi, du Méandre et à venir en 2014-2015 à l'École Polyvalente Saint-Joseph;
- Développement de six (6) nouveaux programmes à la formation professionnelle.







MISE EN ŒUYRE ET PILOTAGE de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite

La Commission assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de la convention de partenariat, intervenue entre le MELS et la CSPN, par un plan d'action annuel visant sa réussite.

Un comité de pilotage composé du directeur général et de cadres assure l'avancement des travaux par des projets en lien avec les moyens proposés dans la convention de partenariat et des objectifs de la planification stratégique.

En octobre 2014, la Commission a évalué l'atteinte des résultats visés au regard de ses orientations, et ce, à l'aide des indicateurs retenus ou ceux convenus dans la convention de partenariat.

Pour soutenir la réalisation de sa planification stratégique, le directeur général a conclu une convention de gestion et de réussite éducative avec les directions de chacune des écoles (10) et des centres (2).

La préparation des conventions de gestion et de réussite éducative a nécessité des rencontres préparatoires auxquelles participaient le directeur général, le directeur d'école et des cadres qui agissaient à titre de conseiller. Cette façon de faire permet de planifier les ressources requises à l'école et d'établir le soutien approprié de la Commission pour la réalisation des objectifs prévus aux conventions. Des tableaux de bord contenant des indicateurs permettent un suivi de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite.

ÉTATS FINANCIERS

REVENUS							
	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>					
Subventions du MELS	51 304 643 \$	50 245 509 \$					
Taxe scolaire	7 249 041 \$	9 292 106 \$					
Investissements	2 986 720 \$	3 185 171 \$					
Autres	5 748 641 \$	5 935 577 \$					
Total des revenus	67 289 045 \$	68 658 363 \$					

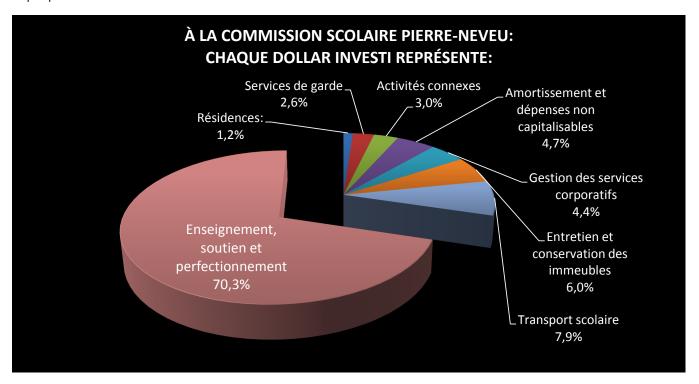
SURPLUS CUMULÉ	
	<u>2013-2014</u>
Surplus cumulé au 30 juin 2013	7 875 187 \$
Résultat de l'exercice	(421 005 \$)
Surplus cumulé au 30 juin 2014	7 454 182 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ		
	2012-2013	<u>2013-2014</u>
Activités éducatives	54 532 425 \$	56 595 597 \$
Activités administratives	2 885 528 \$	3 059 956 \$
Entretien de biens, meubles et immeubles	3 596 175 \$	4 120 293 \$
Activités connexes	2 645 308 \$	2 037 935 \$
Investissements	3 058 393 \$	3 265 587 \$
Total des dépenses	66 717 829 \$	69 079 368 \$
Résultat net	571 216 \$	(421 005 \$)
de l'exercice	371 210 \$	(421 003 \$)

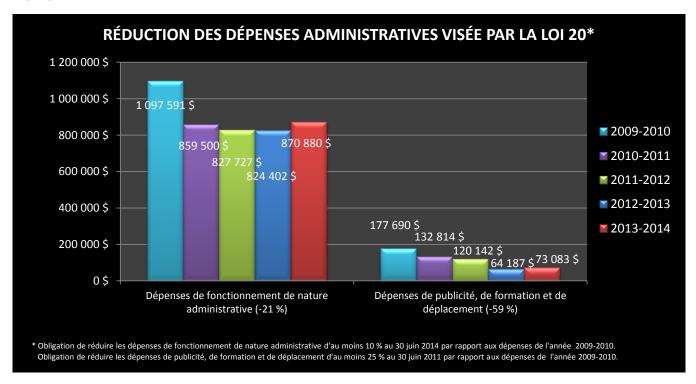




Graphique 18



Graphique 19





PLAINTE D'INTIMIDATION ET VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

Le tableau suivant fait mention, de manière distincte pour chacune des écoles de la commission scolaire, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général par le directeur d'école.

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

École	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la sécurité	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à la vie privée	Atteinte à la propriété	Discrimination	Autres
École de la Madone et de la Carrière								
École de Ferme-Neuve et des Rivières								
École de la Lièvre-Sud	50.0%	50.0%						
École aux Quatre Vents		100.0%						
École du Val-des-Lacs	50.0%	50.0%						
École des Trois Sentiers	100.0%							
École Jean-XXIII	63.3%	23.3%	6.7%			3.3%		3.3%
École Saint-Eugène								
École Polyvalente Saint-Joseph	37.3%	33.3%	22.7%			1.3%	4.0%	1.3%
École du Méandre (secondaire)	33.3%	33.3%	33.3%					
École du Méandre (primaire)								
Total	44.7%	31.6%	17.5%			1.8%	2.6%	1.8%

Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

En 2013-2014, aucun manquement à une norme d'éthique ou de déontologie n'a été constaté. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

Procédure d'examen des plaintes

Le responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 14 plaintes. La nature des plaintes portaient sur : les services EHDAA (4), le personnel (3), la santé-sécurité (2), le code social (2), le processus de traitement des plaintes de violence et d'intimidation (1), le transport (1) et la qualité des services d'enseignement (1).



Rapport du protecteur de l'élève (extrait)

« Au cours de l'année scolaire 2013-2014, nous n'avons traité aucun dossier faisant suite à une plainte formelle. Par ailleurs, nous avons répondu à quelques demandes d'informations de la part de parents ou d'élèves.

Quant aux demandes d'informations, le Protecteur et le Substitut ont aussi reçu au cours de l'année quelques demandes d'aide ou d'informations, soit par téléphone ou par courriel.

Dans tous les cas, nous constatons que les personnes n'ont pas respecté toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'a pas été formulée à la direction de l'établissement. Dans tous les cas, l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la commission scolaire n'a pas été faite.

À la suite de cette quatrième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que les demandes d'informations sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Selon les indices que nous avons, nous pouvons en déduire que le processus de traitement des plaintes, quoique complexe, est de plus en plus connu et respecté à toutes les étapes. Ce résultat est certes le fruit d'efforts concertés de la part de la commission scolaire.»

Reynald Labelle Protecteur de l'élève

Note: Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

Remerciements au personnel

Nous constatons l'ampleur du travail accompli et les efforts déployés par tout notre personnel dans la réalisation de notre mission éducative. En offrant un environnement éducatif stimulant aux élèves jeunes et adultes, le personnel contribue au développement du plein potentiel de nos futurs citoyens. Leur contribution au quotidien est essentielle pour la réussite de nos élèves et nous tenons à les remercier pour leur enthousiasme et leur engagement.

Merci de croire en la réussite de chacun!



525, rue de la Madone Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4 Téléphone : 819 623-4114 Télécopie: 819 623-7979 Messagerie: cspn@cspn.qc.ca